



Appel du Collectif des Associations Citoyennes

Les Associations citoyennes se joignent aux mouvements sociaux

- ✓ **Le 4 décembre pour le droit des personnes exilées « Action-Frontières »**
- ✓ **le 5 décembre avec les organisations syndicales et les « gilets jaunes », actions pour les services publics et les retraites**

Les Associations citoyennes, comme l'ensemble de la société, sont confrontées aux conséquences de la politique du gouvernement. Pour la première fois, l'emploi associatif a diminué en 2018¹. L'immense « plan social » qu'avait annoncé le CAC a bien lieu. La suppression des emplois aidés depuis août 2017 a entraîné la disparition de plusieurs milliers d'associations et de plusieurs centaines de milliers d'emplois dans le monde associatif. D'après une étude de la DARES² parue le 15 novembre, il y avait 459 000 embauches en contrats aidés en 2016 contre 133 900 en 2018, contre. Même si cette hémorragie ne touche pas que les associations, ce sont elles qui ont majoritairement souffert de ces disparitions. La bipolarisation du monde associatif entre une petite minorité de « grosses associations » tournées de plus en plus vers le marché et une masse de petites et moyennes associations sans beaucoup de moyens n'est pas une bonne nouvelle. Cela confirme la position de sous-traitant d'activités de service public et la marchandisation du secteur associatif voulue par les gouvernements successifs, notamment à travers le « social business ».

Par ailleurs les associations seront aussi affectées négativement par la réforme des retraites telle qu'elle se dessine. Les 1,8 million de salariés des associations, comme l'ensemble des salariés, verront leur retraite diminuer de l'ordre de 20%. En précarisant et paupérisant les retraités qui forment une part très importante de l'ossature associative, ce qui les maintient socialement actifs, le gouvernement met en danger le monde associatif et la société dans son ensemble.

Enfin, il faut rappeler que les associations subissent de nombreuses atteintes à leurs libertés et sont entravées dans leur activité, notamment dans les domaines de la solidarité. De nombreux militants associatifs sont poursuivis devant les tribunaux, des subventions sont supprimées ou diminuées pour raisons politiques, les droits fondamentaux, notamment des plus faibles, sont bafoués.

Alors que les « gilets jaunes » viennent de fêter le premier anniversaire de leur mobilisation, les actions de défense et de rénovation des services publics se multiplient dans le pays. Le 4 décembre, les associations de solidarités aux réfugiés mènent une action aux frontières, et le 5 décembre un mouvement social d'ampleur se prépare à l'appel des syndicats.

Les associations citoyennes se doivent de participer à ces mouvements sociaux. La mobilisation la plus large est seule susceptible d'imposer une politique conforme à l'intérêt général.

Paris le 22 novembre 2019

¹ Recherches & Solidarités - [Edition 2019 de « La France associative en mouvement »](#) BAISSÉ INÉDITE DES EFFECTIFS SALARIÉS en 2018 (page 19)

² DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) - Etudes et statistique (15/11/2019) : [Les contrats aidés en 2018](#)